

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CORPS



PROCES-VERBAL **Conseil communautaire** Vendredi 2 Octobre 2009 9Heures CORPS

Présents : BATTISTEL Marie-Noëlle, TROSSERO, RICHIERO, BALME E., SERRE, FRANCOU-CARRON, BALME R., CASSAGNE, GAUTHIER, BONTHOUX, DUBOIS, GOUPIL, BONNOIT, FELICI, MOSTACCHI, FELIX, COURTEAU, SEGURA, ABERT, FROMENT, CHARLES J., GUILLET, ROUX, MARTIN, LAURENT M.

Excusés : MM. ROBERT, ANDRIEUX

Après l'accueil de Magali FRANCOU-CARRON, la Présidente Marie-Noëlle BATTISTEL donne la parole à Eric BALME vice-Président, chargé de l'ENVIRONNEMENT.

Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Les commerces et entreprises paient une Redevance d'Ordures Ménagères (REOM) calculée suivant l'activité exercée. L'activité est par ailleurs exonérée de la TEOM.

Chaque année la communauté de communes doit établir la liste des exonérations et la transmettre aux services fiscaux.

La commission chargée de l'environnement étudiera la liste lors de sa réunion du 9 octobre. Le Bureau de la communauté de communes est délégué pour valider cette liste.

Déchetteries : Eric Balme rappelle que la communauté de communes a créé un poste d'adjoint technique sur 7 mois afin d'assurer le gardiennage des déchetteries et effectuer divers travaux d'entretien sur les communes du territoire. Le temps de gardiennage étant de 18 heures par semaine, il reste peu de temps à l'employé pour les différents travaux à effectuer pour le compte de la communauté de communes et pour les différentes communes. Ce dernier service n'a pu être assuré convenablement par manque de temps. Durant les mois de novembre à avril un employé de chacune des communes assure le gardiennage à Corps et à La Salle en Beaumont. Son salaire est remboursé par la communauté de communes.

Il est décidé d'embaucher, dans le cadre des emplois aidés (remboursés par l'Etat jusqu'à 90 %), un agent, spécialement pour le gardiennage des déchetteries tout au long de l'année, permettant ainsi de libérer l'agent technique de la communauté et rendre un meilleur service aux communes.

Incinération des ordures ménagères

Suite à l'appel d'offres lancé par le SICTDM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Déchets Ménagés de la Matheysine), l'incinération des ordures ménagères est passé de 150 €/la tonne à **125 €**. Ceci permettra d'équilibrer le budget du SICTDM et ne pas augmenter les participations des communautés de communes ou communes adhérentes au SICTDM.

Grand'rue 38970 CORPS

Tél : 04 76 30 05 71 – Fax : 04.76.30.06.78 – email : comcom.corps@wanadoo.fr

Sites : www.comcom-paysdecorps.com

www.lacdusautet.com

Le SICTDM participera à 50 % à l'acquisition de containers enterrés au lieu du tiers prévus. A titre d'indication il faut, pour enterrer un container ne pas avoir de réseaux à moins de 5 m de profondeur et 7 m au dessus.

Une démonstration a été faite sur Corps, d'un camion équipé pour enlever les containers en place actuellement et des containers semi-enterrés. Le véhicule s'est avéré beaucoup trop volumineux

Une prochaine démonstration sera faite avec un camion d'une capacité moindre

Adduction d'eau à la déchetterie de La Salle en Beaumont

Eric Balme rappelle l'incendie de la déchetterie de La Salle en Beaumont et la décision d'amener l'eau en prévention d'un prochain incendie.

Le Département ne subventionnant plus l'adduction d'eau potable, d'autres sources de financements sont recherchés. La Communauté de communes prendra à sa charge le reliquat, par un fonds de concours.

La Présidente demande à Jean-François TROSSERO, vice président chargé des **TRAVAUX** de faire un compte rendu des opérations.

Entretien des sentiers

L'entretien de certains secteurs ne donne pas entière satisfaction. Le balisage n'est pas conforme aux préconisations du Département, les délais d'intervention n'ont pas été respectés. Un courrier est envoyé aux entreprises concernées pour demander le respect du cahier des charges.

Entretien des ruisseaux

60 jours sont demandés pour 2010 dans le cadre des chantiers d'insertion PRODEPARE en insistant sur 60 journées effectives afin que chaque demande soit satisfaite.

Chaque Maire renouvelle sa demande d'être averti de la présence du chantier sur sa commune.

Entretien des drains

Plusieurs constats montrent que les réseaux ne sont pas entretenus en totalité. Un état des entretiens est demandé à l'ONF avec les dates d'intervention.

Travaux de voirie

Ces travaux réalisés dans le cadre du groupement de commande prennent du retard. Les factures et leur paiement ne pouvant être effectués rapidement ne pourront provoquer le versement des subventions avant la fin de l'année (demande de versement avant le 15 novembre).

Il est rappelé que l'engagement signé par chaque commune avec l'entreprise Pelissard doit être envoyé à l'entreprise. Pour le paiement des factures seule une copie de l'engagement et le ou les ordres de service doivent être joints au mandat.

Travaux RTM

Les travaux programmés pour 2009 se terminent. La correction torrentielle de la Sézia est abandonnée pour l'année 2009, dans l'attente de la réponse de la police de l'eau.

La subvention Etat attribuée pour la correction torrentielle du ruisseau de Lara tranche 2008 est refusée. Cette subvention à hauteur de 50 % ne pouvait être cumulée avec d'autres subventions comme du département. Le programme de correction torrentielle de Lara étant trop important la communauté de communes ne peut s'engager avec un subventionnement de 50 % seulement. Une demande de subvention sera faite sur un autre programme permettant le cumul de subventions autorisé jusqu'à 80 %.

Les avant projets de travaux pour 2010 seront déposés fin octobre.

Les subventions de la Région sur les travaux 2009 seront notifiées en janvier 2010. La Présidente remercie Jean-François TROSSERO qui, grâce au marquage des travaux réalisés et en projet, sur les plans de chaque commune, permet à la Région d'accorder les subventions qui sont à hauteur de 50 % du montant des projets.

Plan Pastoral Territorial

Ce plan que la Communauté de communes a confié à la Fédération des Alpagnes de l'Isère a été accepté par la Région et permettra un subventionnement sur les 5 ans à venir.

Les demandes de travaux sont à faire rapidement, la date limite du 30 septembre étant reportée.

Jean-Louis RICHIERO vice président chargé de la compétence **SOCIALE** expose que l'enquête réalisée au niveau des 3 cantons de La Mure, Valbonnais et Corps sur les plus de 70 ans est à l'étude afin de connaître les besoins en hébergements.

Il rappelle que le dossier le plus important du CIAS, à ce jour est la **CREATION DE LA STRUCTURE MULTI - ACCUEIL**.

Marie-noëlle BATTISTEL expose à l'assemblée que cette mise en place a été menée en peu de temps en fin d'été ; elle remercie Carole et Marie-Jeanne pour leur investissement qui a permis une ouverture dans des délais très courts.

La Caisse d'allocations familiales grâce au conseiller du secteur M. Fandre et le service Protection Médicale Infantile avec le docteur Waxin ont été très réactifs et coopérants. Un avenant est rajouté au Contrat Enfance Jeunesse signé entre la CAF et le Syndicat Mixte du Valmontheys, permettant ainsi de bénéficier de la Prestation de Service Unique. Les familles participent selon un tarif donné par la CAF :

| |
|--|
| $\text{Participation (€ / h)} = (\text{ressources annuelles de la famille} / 12 \text{ mois}) \times \text{taux d'effort}$ |
|--|

Le taux d'effort familial se décline comme suit :

| | | | | |
|-----------------|----------|-----------|-----------|-----------|
| Nombre de parts | 2.5 | 3 | 4 | 4.5 |
| Compo famille | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants | 4 enfants |
| Taux d'effort | 0.06 % | 0.05% | 0.04% | 0.03% |

Afin d'accueillir les enfants dès la rentrée scolaire un site a été aménagé dans l'ancienne école maternelle de La Salle en Beaumont, mis à disposition, à titre gracieux par la commune. A Ce jour 7 à 8 enfants sont accueillis par jour.

4 personnes diplômées résidant sur le territoire de la communauté de communes sont embauchées pour une équivalence temps plein de 3 : une éducatrice jeunes enfants, une infirmière et 2 personnes possédant le CAP petite enfance.

Il a été également demandé à la commune de Corps la mise à disposition d'un local. Plusieurs pistes ont été pressenties par la Communauté de communes, sur Corps sans résultats. La Société civile de la Maison de Santé a accepté de mettre à disposition le cabinet du dentiste jusqu'à Noël. Le local étant exigu et seulement temporaire une location auprès du SMIME de la moitié de l'ancien cabinet médical est à l'étude. Le coût de la location mensuelle est d'environ 300 € charges comprises. Le bail est en cours d'élaboration au SMIME.

Le bébé bus qui permettra l'accueil sur Corps devrait être prêt fin octobre.

La structure multi accueil baptisée par le CIAS « **Les Pitchous** » fonctionnera :

A La Salle en Beaumont : les lundi, mercredi et vendredi

A Corps : les mardi et jeudi

La SCEV qui offre des activités les mercredis aux enfants à partir de 4 ans est basée à La Salle en Beaumont. Les parents concernés par les deux structures n'auront ainsi, pas à se disperser.

La structure « Les Pitchous » accueille en priorité les enfants du canton de 3 mois à 3 ans révolus (- de 4 ans) et selon les disponibilités les enfants de 4 à 6 ans. Elle s'ouvrira aussi aux cantons extérieurs et aux touristes avec des tarifs différents. Il est rappelé que pour les enfants de 3 mois à 4 ans la structure bénéficie de la PSU ce qui diminue la participation des parents.

Les tarifs sont les suivants :

| Tranches d'âge | Enfants domiciliés sur le territoire de la communauté de communes | Enfants hors territoire de la communauté de communes | Touristes |
|---|---|--|-----------|
| 3 mois à 4 ans | Tarif CAF | + 10 % | 2,50 € |
| 4 ans à 6 ans - QF < 700 - QF > 700 | 1,25 €/l'heure 1,75 €/l'heure | 1,40 €/l'heure 2,00 €/l'heure | 2,50 € |

Pour inscrire les enfants ou contacter le personnel : 06 .86.03.65.04

La Présidente propose à l'assemblée, afin de clarifier les compétences de la Communauté de communes de modifier les statuts et prendre la compétence « aide à la petite enfance », dans son intégralité.

Les Communes doivent délibérer pour demander cette modification de statuts.

Une **LUDOTHEQUE** itinérante est créée au sein du CEJ. Une mise de fonds de 6 000 € peut être donnée par la CAF afin d'acquérir des jeux pour enfants et adultes. Grâce à une adhésion annuelle à l'association créée « JEUX RIGOLE » chacun pourra emprunter des jeux et venir jouer.

Un projet privé de portage de repas à domicile est à l'étude. La communauté de communes suit son évolution.

La Présidente demande à **Magali Francou-Carron** présidente de l'association de la Maison de Retraite de donner des informations sur les tractations avec ACTYS.

Depuis le prix de vente fixé à 1 200 000 € une année et demie de location a été versée. Le directeur M. BILLET a demandé une diminution du prix de vente qui a été refusée. Ce point sera à l'étude du prochain conseil d'administration programmé le 4 novembre.

La Présidente demande à **Magali Francou-Carron** vice présidente chargée du **TOURISME** de donner un aperçu de la saison estivale.

Elle constate que la saison a été exceptionnelle au niveau du temps et de la fréquentation et donne la parole à **Arsène DUBOIS** Président de la SEM Obiou-Beaumont pour exposer l'activité du lac.

Arsène DUBOIS confirme que l'année a été exceptionnelle mais attend les résultats comptables.

Il rapporte que la terrasse construite par la communauté de communes a été très appréciée par les usagers. Il propose de réfléchir au développement des activités nautiques comme la voile si les prochaines saisons sont aussi bonnes.

La Présidente rappelle qu'à la réunion de l'association des Acteurs Economiques du canton de Corps, certains commerçants ont constaté que la fermeture du village de vacances s'est fait ressentir dans leur activité. Magali Francou-Carron et Arsène Dubois ont expliqué que le mandataire prépare l'appel d'offres pour le rachat du bail et que la commune de Corps se déclare candidat.

La Présidente demande à Carole Druart, chef de projet de la communauté de communes, de faire le point sur les autres dossiers touristiques.

Le site du **Belvédère du Sautet** a permis aux deux employés de la communauté de communes de recevoir et aiguiller les touristes sur les différentes activités du territoire, en particulier sur la tyrolienne, les via ferratas d'initiation la base nautique et la Maison du Patrimoine.

La communauté de communes a pris à sa charge la prestation de guides pour animer les passages de la tyrolienne et initier à la pratique des via ferratas.
Sans grande communication ni signalétique, pour ce site ouvert début juillet, le bilan est prometteur en accusant un déficit global de 1 000 € seulement.
La vitrine des producteurs locaux a été déplacée de La Salle en Beaumont au Belvédère du Sautet avec un bilan légèrement supérieur bien que peu de produits issus de l'artisanat aient été vendus.

Un volet du programme PER (Pôle d'Excellence Rurale) concerne la signalétique des points touristiques, il est en cours d'élaboration.

La fréquentation de la **Maison du Patrimoine** a augmenté de près de 200 entrées. Il faut noter que la maison a été ouverte les mercredis avec les employés du Belvédère en plus des week-end avec les bénévoles de l'association.

Après le tracé de **circuits VTT** une carte a été élaborée temporairement par la communauté de communes et mis à disposition de l'office du tourisme pour cet été, dans l'attente de la carte définitive, qui sera éditée après la mise en place du circuit VTT de 3 jours.

Afin d'aménager le circuit thématique du **canal du Beaumont**, un bureau d'étude a été mandaté pour un montant de 20 000 €

Un rendu de cette étude a été proposé avec 4 boucles de thèmes différents (ambiance, récréation, géologie et technique)

Un dernier volet du P.E.R est l'aménagement du **sentier thématique de la Sézia**. Un devis est demandé pour réhabiliter le site du moulin Pirou.

La Présidente rappelle que la communauté de communes a été mandatée pour être la structure porteuse de la **commission tourisme** des trois communautés de communes de La Mure, Valbonnais et Corps.

L'étude de structuration touristique des 3 cantons sera rendue en janvier 2010.

La communauté de communes du Pays de Corps a été mandatée également pour être le maître d'ouvrage du contrat de région de **tourisme et de loisirs adaptés** des 3 cantons. Un architecte conseil est mandaté par la Région pour étudier les sites retenus, ainsi que des projets privés. Pour notre territoire ont été retenus le site du Belvédère, les Gillardes et l'accès à la plage. Les aménagements projetés concernent les personnes handicapées moteur et mal voyants mais facilitent aussi l'accès aux poussettes et personnes âgées. Seuls 8 contrats de tourisme adapté sont actuellement signés par la Région dont le nôtre. Ce contrat dure 3 ans de 2010 à 2012 avec des fiches actions public et ou privé. Une subvention CDRA (Contrat de Développement Rhône Alpes) est sollicitée pour le financement de cet audit.

La Présidente donne la parole à Emmanuel SERRE vice-président délégué à la **COMMUNICATION ET A LA PROMOTION TOURISTIQUE**. Il donne des informations sur l'évolution de la charte forestière des 3 cantons en exposant qu'aucune communauté ne souhaite porter cette charte. La présidente expose que malgré l'embauche d'un animateur pour suivre cette charte, il resterait encore du travail. La communauté de communes du Pays de Corps montre sa bonne volonté pour le portage des commissions tourisme et est réticente à prendre cette charge supplémentaire.

Le conseil communautaire nomme Emmanuel Serre comme délégué à l'association des Maires de l'Isère de la CLEDA Drac Amont.

Questions diverses :

- demande de subvention par le foyer de jeunes travailleurs de La Mure. Il est proposé de rencontrer les demandeurs
- demande de subvention pour les journées cinématographiques organisées par le sanctuaire Notre Dame de La salette : le conseil communautaire décide d'accorder une subvention de 300 €

INFORMATIONS

La Présidente informe l'assemblée sur la réforme dans le subventionnement du Conseil Général pour les travaux d'adduction d'eau et distribue un rapport.